



Knights of Columbus®

Dates importantes dans la cause de l'abbé Michael J. McGivney

Mars 1982 – Des plans préliminaires sont élaborés pour envisager une cause de canonisation pendant les observances du centenaire des Chevaliers de Colomb, lorsque les membres du Vatican et de la famille McGivney permettent aux restes corporels de l'abbé McGivney d'être déplacés du lot familial du Old St. Joseph Cemetery à Waterbury, au Connecticut et d'être enterrés dans un tombeau de l'église St. Mary (où il a fondé les Chevaliers de Colomb en 1882), qui sert aujourd'hui de centre de prière et de dévotion.

Le 1er mai 1997 -Le Très Révérend Daniel A. Cronin, archevêque de Hartford, reconnaît les Chevaliers de Colomb comme étant l'« acteur » (promoteur) de la cause de canonisation de l'abbé McGivney et l'abbé Gabriel B. O'Donnell, O.P., comme postulateur.

Le 19 juin 1997 – L'Archevêque Cronin présente la cause de l'abbé McGivney à une réunion de la Conférence des évêques catholiques des États-Unis (United States Conference of Catholic Bishops, USCCB) et reçoit l'appui unanime des évêques assemblés du pays.

Le 15 septembre 1997 – Une *Nihil obstande* officielle (« aucune obstruction ») est reçue de la Congrégation du Vatican pour les causes des saints afin que la cause commence. L'abbé McGivney reçoit le titre de serviteur de Dieu. Les Amis de l'abbé McGivney, avec l'abbé O'Donnell en tant que directeur, publient la nouvelle « Prière pour la Canonisation ».

Le 18 décembre 1997 – La cause de l'abbé McGivney s'ouvre officiellement à la chancellerie de l'archevêché de Hartford, sous la présidence de l'Archevêque Cronin et en présence du Chevalier suprême Virgil C. Dechant.

L'Archevêque Cronin nomme une commission historique de l'archidiocèse pour enquêter sur toutes les sources publiques et d'archives concernant la vie de l'abbé McGivney et un tribunal de l'archidiocèse pour consigner un témoignage sur tous les aspects de la vie, des œuvres et de la réputation de sainteté de l'abbé McGivney.

Le 6 mars 2020 -Une cérémonie de clôture d'un tribunal diocésain est organisée, sous la présidence de l'archevêque Cronin, en présence du Très Révérend Mgr Thomas V. Daily, évêque de Brooklyn et aumônier suprême, et du Chevalier suprême Virgil C. Dechant.

2002 – L'abbé O'Donnell complète la *Positio* officielle, un document de 1 000 pages incorporant toutes les informations de la commission historique et du tribunal, qui fournit une « biographie spirituelle » de l'abbé McGivney, se concentrant sur sa vertu héroïque et sa sainteté de la vie.

La *Positio* est présentée à la Congrégation pour les causes des saints avec les conclusions suivantes : L'abbé McGivney était le « Saint de l'Ordinaire »; sa spiritualité était « sacramentelle » avec un sens excentrique fort; il était un homme de prière profonde et d'action pratique qui était toujours parmi le peuple de Dieu et travaillait pour le peuple de Dieu.

2008 – La phase de Rome de la cause commence avec la nomination du Dr. Andrea Ambrosi au poste de postulateur du Chevalier Suprême Carl A. Anderson. L'abbé O'Donnell devient vice-postulateur et demeure directeur des Amis de l'abbé McGivney.

Le 15 mars 2008 – L'abbé McGivney est déclaré Vénérable Serviteur de Dieu dans un décret du pape Benoît XVI qui confirme sa vertu héroïque. Le décret indique, en partie :

« Pour ce qui concerne les vertus théologiques de Foi, d'Espoir et d'Amour de Dieu et du prochain, aussi bien que les vertus cardinales de Prudence, de Justice, de Tempérance et de Courage, et les autres qui leur sont associées, elles ont existé à un degré héroïque chez le Serviteur de Dieu Michael McGivney, prêtre de diocèse et fondateur de l'Ordre fraternel des Chevaliers de Colomb. »

Avril 2016 – La recherche commence sur un miracle possible dans le cas d'un enfant qui a été guéri *in utero* d'une maladie mortelle après que sa famille et d'autres personnes aient prié l'abbé McGivney.

Sept. 2017 – Les conclusions du tribunal sur l'éventuel miracle sont envoyées à la Congrégation pour les causes des Saints au Vatican.

Le 27 avril 2018 – La congrégation reconnaît la validité juridique du miracle soumis.

Le 26 mai 2020 – Après des examens médicaux et théologiques approfondis au sein de la congrégation, le pape François approuve le décret de validité du miracle attribué à l'intercession de l'abbé McGivney, et la voie est ouverte pour la béatification du Vénérable Serviteur de Dieu. Le Vatican a annoncé l'approbation du Saint-Père dès le lendemain, le 27 mai.

Le 31 octobre 2020 – La messe de béatification de l'abbé McGivney a eu lieu à la cathédrale St. Joseph à Hartford, au Connecticut. Lors de cette célébration liturgique, une lettre apostolique du Saint-Père a été lue, conférant le titre de « bienheureux » à l'abbé McGivney.

POUR LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DES MÉDIAS

Veillez communiquer avec le bureau de presse des Chevaliers de Colomb à l'adresse news@kofc.org,
+1 203 752 4264 ou +1 203 430 2585